

*Répertoire national des certifications professionnelles*  
Technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant

**Inactive**

N° de fiche

**RNCP28646**

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 323t : Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

- 45062 : Régie lumière

- 45061 : Régie son

Date d'échéance de l'enregistrement : 19-07-2022

## CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
KLAXON ROUGE	49089646100020	-	-

## RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

### Activités visées :

Le technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant réalise et met en œuvre la technique d'un spectacle ou d'une manifestation

nécessitant des moyens d'éclairage et/ou de sonorisation.

Travaillant sous la responsabilité du directeur technique ou du régisseur général, il doit tenir compte des spécifications d'un cahier des charges inhérent à la manifestation, dans le respect des règles de sécurité.

Le technicien(ne) doit, outre les qualités humaines et relationnelles indispensables au travail en équipe, posséder un certain nombre de compétences :

- Maîtriser des techniques d'installation, de réglage et d'exploitation des systèmes d'éclairage et de sonorisation.
- Maîtriser des moyens de levage et d'accrochage des matériels son et lumière.
- Maîtriser et appliquer les règles de sécurité
- Maîtriser la gestion d'un parc de matériel et de son entretien.
- Maîtriser la logistique liée à la préparation d'un évènement.
- Prendre des initiatives au niveau technique pour s'adapter à des situations non prévues au cahier des charges.

Le technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant pourra être amené à travailler dans des environnements très divers, ceux-ci conditionnant la méthode de travail et le mode d'organisation interne (Salles de spectacle, Prestataires de service, Tourneurs, Collectivités locales, etc).

Fonction : Responsable de l'atteinte des objectifs fixés par le cahier des charges, et du bon fonctionnement du plateau technique placé sous sa responsabilité

Technicien(ne) son /éclairage

## Compétences attestées :

Les capacités attestées :

Maîtriser des logiciels spécifiques à sa profession

- Son (Audacity)
- Lumière (Whitecat, Schwarzpeter)

Levage et accrochage :

Maîtriser les techniques essentielles sur les systèmes d'accroche.

Utiliser les équipements de protection individuelle et appliquer les règles de sécurité prévues à cet effet.

Entretien et maintenance :

Diagnostiquer et réparer des pannes usuelles dans les domaines de l'électricité, du son et de la lumière, etc.

**Sonorisation :**

Installer et exploiter un système de sonorisation.

Savoir adapter les matériels aux contraintes du contexte. Répondre aux exigences d'un cahier des charges ou d'une fiche technique

**Lumière:**

Installer et exploiter un système d'éclairage en respectant un plan de feu. Diagnostiquer et réparer des pannes usuelles. Répondre aux exigences d'un cahier des charges ou d'une fiche technique

## SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

### Secteurs d'activités :

Le technicien(ne) son et lumière va exercer son activité principalement dans l'environnement du spectacle vivant, en lieux clos ou ouverts, mais également dans le cadre de toutes les manifestations ou événements qui nécessitent des moyens en sonorisation ou en éclairage (séminaire, assemblées générales, congrès, défilé de mode, domaine de l'animation et des loisirs , son et lumière, etc.)

Le technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant peut exercer sa fonction dans différentes entreprises telles que les entreprises de spectacles et/ou d'évènementiel (production et/ou diffusion), prestataires de service du spectacle, salles de spectacle, etc. qui peuvent exister sous des statuts et des formes très divers :

Associations, TPE, PME, grandes entreprises, collectivités territoriales, scènes nationales, théâtres privés etc.

### Type d'emplois accessibles :

Technicien(ne) (ne) Son, Technicien(ne) (ne) Lumière.

### Code(s) ROME :

- L1508 - Prise de son et sonorisation
- L1504 - Éclairage spectacle

### Références juridiques des réglementations d'activité :

## VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage	X		Extérieur à l'organisme de formation : 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné : · 1 représentant des employeurs · 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
Après un parcours de formation continue	X		Extérieur à l'organisme de formation :

			<p>2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 1 représentant des employeurs</li> <li>· 1 représentant des salariés</li> </ul> <p>1 représentant de Klaxon Rouge</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Extérieur à l'organisme de formation :</p> <p>2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 1 représentant des employeurs</li> <li>· 1 représentant des salariés</li> </ul> <p>1 représentant de Klaxon Rouge</p>
Par candidature individuelle	X		<p>Extérieur à l'organisme de formation :</p> <p>2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· 1 représentant des employeurs</li> <li>· 1 représentant des salariés</li> </ul>

			1 représentant de Klaxon Rouge
Par expérience	X		Extérieur à l'organisme de formation : 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné : · 1 représentant des employeurs · 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

## BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme,

accréditation...):

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien son et lumière du spectacle vivant" avec effet au 21 mars 2008, jusqu'au 28 avril 2017.

Référence autres (passerelles...):

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant" avec effet au 28 avril 2017, jusqu'au 19 juillet 2022.

**Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 19-07-2017**

Date d'échéance de l'enregistrement	19-07-2022
-------------------------------------	------------

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Organisme(s) préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
JEUDI FORMATION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP16584 (/recherche /rncp/16584)	RNCP16584 - Technicien son et lumière du spectacle vivant

Fiche au format antérieur au 01/01/2019  
([https://certifpro.francecompetences.fr  
/api/enregistrementDroit/downloadAncFormat  
/4035](https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/downloadAncFormat/4035))